

Règlement du concours



Article 1- Dates

Le concours débute le **15 septembre 2021**, pour se terminer le **15 novembre 2021 à 23 h 59, heure normale de l'Est (HNE)**.

Article 2- Admissibilité

Le concours est ouvert à deux catégories de participantes et de participants :

- **Catégorie scolaire, élèves âgés de 10 à 18 ans, inscrits par l'entremise de leur enseignante ou de leur enseignant;**
- **Catégorie grand public, personnes âgées de 18 ans et plus.**

Les bandes dessinées reçues doivent se référer à l'une ou l'autre de ces catégories de participation. Il n'est pas possible de soumettre une bande dessinée aux deux (2) catégories. Pour participer, vous devez vous exprimer en français et résider sur le territoire des Amériques. Vous devez aussi être membre individuel du Centre ([inscription gratuite](#)).

Article 3- Modalités d'inscription

Le projet **composé du formulaire d'inscription et des planches de bande dessinée** doit être déposé sur la page du concours du site Internet du Centre de la francophonie des Amériques, au plus tard le **15 novembre 2021 à 23 h 59 (HNE)**.

Il est important de vous assurer de la qualité visuelle de votre document, afin de faciliter l'évaluation du jury. Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer à ce concours.

Article 4- Critères d'admissibilité

Votre bande dessinée doit inclure:

- un minimum de 6 et un maximum de 16 cases, réparties sur un maximum de deux (2) planches en version papier ou numérique;
- un titre (aucune page couverture n'est exigée);
- un personnage aventurier ou un (super)héros;
- une région des Amériques;
- des expressions langagières locales;

- un « problème » et son dénouement.

Note : Votre personnage peut être Capitaine Acadie, une création originale ou même un animal, mais il ne peut pas être une personne ou un personnage déjà connu(e).

Votre projet de bande dessinée :

- peut être réalisé individuellement ou en équipe;
- peut être en couleur ou en noir et blanc;
- doit être rédigé en français;
- doit pouvoir être lu de la gauche vers la droite;
- doit respecter un format lettre (21,6 cm X 27,9 cm ou 8^{1/2} X 11 po) ou A4 (21 cm x 29,7 cm ; 8,3 po x 11,7 po);
- doit être soumis en fichier numérique (bande dessinée papier numérisée ou fichier réalisé à l'aide d'un programme informatique) **JPEG haute résolution ou PDF.**

Les enseignantes et les enseignants qui procèdent à l'inscription de leurs élèves dans la catégorie scolaire doivent respecter une limite de trois (3) projets (bandes dessinées) par classe. Chaque bande dessinée ne peut être soumise qu'une seule fois.

La personne qui dépose la bande dessinée dans le formulaire d'inscription de la catégorie grand public doit être âgée de 18 ans et plus. Une ou des personne(s) mineure(s) sont autorisée(s) à faire partie de l'équipe d'une personne de 18 ans et plus dans le cadre de la catégorie grand public.

Tout projet incomplet ou soumis en retard ne pourra être considéré par les membres du jury, ni être intégré à la plateforme de vote du public.

Le Centre de la francophonie des Amériques se réserve le droit de disqualifier toute bande dessinée participante ne respectant pas les éléments du présent règlement.

Tout projet présentant des actes de violence, des propos inappropriés ou du contenu incitant à la haine sera automatiquement disqualifié et ne pourra être considéré par les membres du jury, ni être intégré à la plateforme de vote du public.

Les membres du jury, les administratrices ou les administrateurs du Centre, le personnel du Centre de la francophonie des Amériques et leur famille, ainsi que toute personne ayant contribué à la conception du concours ne sont pas admissibles.

Article 5 : Délibération du jury, vote du public en ligne et dévoilement des gagnants

Les projets seront évalués entre **le 16 novembre et le 1^{er} décembre 2021**, par un **jury international** composé de professionnelles et de professionnels provenant de différentes régions des Amériques. Il reviendra aux membres du jury de sélectionner les personnes gagnantes selon les critères d'évaluation élaborés par le Centre de la francophonie des Amériques.

Afin de garantir la crédibilité de la démarche de sélection des personnes gagnantes, les membres du jury signeront un engagement de confidentialité avant de consulter les projets.

Les membres du jury ont la responsabilité de dénoncer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel en lien avec un projet quelconque. Toute personne en conflit d'intérêt ne peut participer à l'évaluation des bandes dessinées et doit également s'absenter lors des discussions sur ce sujet.

Les organisateurs de ce concours garantissent aux personnes participantes l'impartialité des membres du jury pour l'évaluation des planches déposées.

Les membres du jury attribueront une note à chacun des projets en remplissant une grille d'évaluation élaborée selon les critères établis par le Centre.

Critères d'évaluation :

1. Conception originale du personnage principal;
2. Intégration d'un espace géographique des Amériques;
3. Intégration d'expressions francophones propres à ce lieu;
4. Originalité et créativité;
5. Qualité et cohérence de l'aventure et du dessin;
6. Présentation de la francophonie sous un angle dynamique et positif.

Les bandes dessinées des deux catégories de participation feront aussi l'objet d'un **vote du public en ligne**, qui se déroulera entre **le 22 novembre et le 1^{er} décembre 2021 inclusivement**.

Un vote par jour, par adresse courriel et par catégorie sera autorisé. Toute personne qui participera ou tentera de participer plus de fois que le nombre autorisé, ou qui utilisera une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement, sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement l'annulation de sa participation, de son vote et/ou de tous autres résultats de cette participation.

Les prix du public seront remis aux personnes des catégories scolaire et grand public qui auront reçu le plus grand nombre de votes en ligne.

Article 6 : Dévoilement des gagnants

Les personnes ayant gagné un prix seront contactées par courriel. Leur nom sera ensuite dévoilé sur les réseaux sociaux du Centre de la francophonie des Amériques **le 8 décembre 2021**.

Être déclaré gagnant :

Catégorie grand public : Seules les personnes potentiellement gagnantes seront contactées par courriel par un membre de l'équipe du Centre qui les informera de leur éventuel gain, et les modalités pour pouvoir bénéficier de leur prix auprès de l'organisateur y seront précisées. Treize (13) prix seront attribués au total aux personnes gagnantes.

Si une gagnante ou un gagnant désigné ne répond pas dans un délai de sept (7) jours suivant la réception du courriel ou si les informations communiquées lors de son inscription ne permettent pas de l'informer de son prix, il perdra la qualité de personne gagnante et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de vérifier l'information contenue sur le formulaire d'inscription au concours. Advenant que l'information soit fautive, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier la personne participante.

Dans ces circonstances, l'organisateur demandera au jury de choisir un autre projet comme gagnant potentiel du prix, jusqu'à ce que toutes les personnes gagnantes de la catégorie grand public soient sélectionnées et les prix décernés.

Dans le cas où les personnes gagnantes seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou en partie, de leur prix, pour quelque raison que ce soit, elles en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

Le prix remis ne pourra donner lieu à aucune contestation. Les prix correspondant à une valeur monétaire pourront s'effectuer par virement bancaire à la discrétion de l'organisateur et ce mode de transmission de fonds ne pourra être contesté.

Catégorie scolaire : L'enseignante ou l'enseignant de l'élève ou du groupe d'élèves dont la bande dessinée sera déclarée gagnante sera contacté par courriel par un membre de l'équipe du Centre. Ce courriel précisera les modalités pour bénéficier du prix auprès de l'organisateur.

Si l'enseignante ou l'enseignant contacté ne répond pas dans un délai de sept (7) jours suivant la réception du courriel ou si les informations communiquées lors de l'inscription des élèves de sa classe ne permettent pas de l'informer de l'attribution du prix, l'élève ou le groupe d'élèves créatrice(s) ou créateur(s) de la bande dessinée perdra sa qualité de gagnante ou de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de vérifier l'information contenue sur le formulaire d'inscription au concours. Advenant que l'information soit fautive, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier la personne participante.

Dans ces circonstances, l'organisateur demandera au jury de choisir un autre projet comme gagnant potentiel du prix, jusqu'à ce que les gagnantes et les gagnants de la catégorie scolaire soient sélectionnés et les prix décernés.

Dans le cas où l'enseignante ou l'enseignant contacté et son établissement scolaire seraient dans l'impossibilité de recevoir, en tout ou en partie, le prix, pour quelque raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

Le prix remis ne pourra donner lieu à aucune contestation. Ce prix d'une valeur monétaire pourra s'effectuer par virement bancaire à la discrétion de l'organisateur et ce mode de transmission de fonds ne pourra être contesté. **Ce prix sera remis à l'établissement scolaire de ou des étudiante(s) ou étudiant(s) déclaré(s) gagnant(s), et devra être utilisé pour l'achat de matériel pédagogique en français à l'intention de leur classe. Des reçus attestant de cette utilisation devront être fournis au Centre de la francophonie des Amériques.**

Article 7 : Les prix

Toutes les planches reçues respectant les critères de participation sont admissibles aux différents prix :

Partenaires	Contributions offertes
Prix du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	Deux prix de 1 000 \$ CA

Prix du ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Deux prix de 1 000 \$ CA
Prix du public offert par le Centre de la francophonie des Amériques	Deux prix de 1 000 \$ CA
Prix de l'American Association of Teachers of French	Un prix de 500 \$ CA
Prix de CLE International	Un prix de 500 \$ CA
Prix des membres du Réseau international des Maisons des francophonies, réseau Amériques (RIMF)	
Prix de l'Acfas	Un prix de 500 \$ CA
Prix du CODOFIL	Un prix de 500 \$ CA
Prix de la Fondation NOUS	Un prix de 500 \$ CA
Prix de la Maison de la francophonie d'Ottawa	Un prix de 500 \$ CA
Prix de l'Université de l'Ontario français	Un prix de 500 \$ CA

Des prix de participation d'une valeur de 500 \$ seront également offerts.

Acceptation des prix :

Tous les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont décrits dans le présent règlement et ne peuvent être transférés à une autre personne, échangés pour un autre prix en argent ou en crédit, en tout ou en partie.

Article 8 : Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur ne sera pas responsable des planches perdues, incomplètes, illisibles, reçues en retard ou mal envoyées, ou pour toute défaillance de la page du site Internet du concours au cours de la période du concours, ou pour toute défaillance technique ou autres problèmes avec tous réseaux ou lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès matériel informatique ou logiciels, ou pour des problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur un site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne sera pas responsable non plus des dommages causés à toute personne en raison de sa participation ou tentative de participation ou de la participation d'une autre personne au concours.

La personne participante garantit qu'elle a le droit de déposer sa ou ses planche(s) dans le cadre du concours et que sa bande dessinée est inédite. L'utilisation d'images, d'illustrations et de photographies non libres de droit est interdite car tout plagiat sera refusé.

La personne participante, qu'elle soit gagnante du concours ou non, cède à titre gratuit et non-exclusif aux organisateurs les droits de reproduction, de représentation, d'édition et d'adaptation des planches de bande dessinée déposées.

La personne participante accorde au Centre de la francophonie des Amériques le droit de diffusion sans limites de temps de sa ou ses planche(s), pour illustrer ses actions de communication, sur le plan national et international, sous la forme de site Web, animation multimédia, exposition,

édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, vis-à-vis des tiers.

Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur à compter de la date de sa publication sur la page du site Internet du concours.

Article 10 : Règles générales

Règlement : Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, y compris ses avenants éventuels et additionnels. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Politique de confidentialité : Le Centre s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis dans les formulaires de présentation des projets et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Loi informatique et libertés : La participation à ce concours donne lieu à l'établissement d'un traitement automatisé, étant précisé que les informations demandées sont obligatoires pour que la participation au concours soit prise en compte.

Les personnes participantes disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès du siège social du Centre de la francophonie des Amériques en écrivant au 2, côte de la Fabrique, case postale 110, succursale Haute-Ville, Québec (Québec), Canada, G1R 4M8, ou en adressant un message par courriel à info@francophoniedesameriques.com.

Ce règlement comporte 6 pages.

Révisé par le Centre de la francophonie des Amériques, 14 octobre 2021.